

Mise au point à l'intention du Comité permanent des comptes publics (PACP) relative au Rapport 3, L'administration de la justice dans les Forces armées canadiennes, des rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada

Demande d'information du PACP

Étant donné que les mesures correctives du Cabinet du Juge-avocat général ne seront efficaces que si le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information (SAJGI) est mis en oeuvre et utilisé, le Comité demande de faire le point sur le SAJGI : une rétroaction initiale sur son utilisation et ses pratiques de formation et une rétroaction sur toute amélioration administrative du système de justice militaire.

Contexte

Le 22 avril 2020, la Défense nationale a reçu une lettre du Comité des comptes publics dans laquelle il lui était demandé de faire le point au sujet de la mise en oeuvre du Système d'administration de la justice et de gestion de l'information, ou « SAJGI ».

En mai 2020, la Défense nationale a fait le point pour le Comité sur le lancement et le déploiement du SAJGI, sur les pratiques de formation mises en place pour les utilisateurs, sur la rétroaction initiale concernant son utilisation et sur les améliorations potentielles à l'administration de la justice militaire. La Défense nationale a indiqué que le développement du Système et son déploiement à l'échelle des Forces armées canadiennes ont été freinés par la COVID-19. Elle n'a pas été en mesure de fournir une date prévue de finalisation des fonctions avancées du SAJGI ou un calendrier de déploiement, mais s'est engagée à faire le point au Comité d'ici le 31 décembre 2020.

Lors de la dernière mise au point effectuée en décembre 2021, la Défense nationale a indiqué qu'elle continuait la mise en place du cadre et des processus nécessaires pour permettre le déploiement du SAJGI dans tout l'ensemble des Forces armées canadiennes, et ce de manière réfléchie et responsable, et qu'elle s'engageait à fournir au Comité de plus amples informations dans quatre domaines : 1) les délais spécifiques pour continuer le déploiement du SAJGI, 2) les progrès réalisés en matière d'administration et de fonctionnalité du SAJGI, 3) les progrès réalisés en matière de formation des utilisateurs du SAJGI sur le réseau d'apprentissage de la Défense, et 4) les commentaires des utilisateurs au fur et à mesure que d'autres unités commencent à mettre en oeuvre le SAJGI.

Le point sur le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information

Déploiement du SAJGI (version 2.0)

La planification du déploiement du SAJGI est en cours. Comme nous l'avons indiqué dans la plus récente mise à jour à l'intention du Comité en décembre 2021, les modifications qui ont été apportées à la *Loi sur la défense nationale* qui découlent de la mise en oeuvre des dernières dispositions du projet de loi c-77 (*Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*), et l'entrée en vigueur de la Déclaration des droits des victimes (DDV) le 20 juin 2022 auront une incidence sur l'administration des dossiers de justice militaire. Par exemple, l'audience sommaire, une nouvelle forme de procès disciplinaire, a été ajoutée, et le procès sommaire actuel sera éliminé. Le processus décisionnel pour déterminer la tenue d'une audience sommaire ou d'une cour martiale a aussi grandement

changé par rapport au système actuel. Ces changements importants aux processus du système de justice militaire ont requis une nouvelle version du SAJGI (version 2.0), qui tient compte correctement des nouveaux cheminements vers l'audience sommaire ou vers la cour martiale. Par conséquent, la Défense nationale a mis sur pause le déploiement du SAJGI (version 1.0) à d'autres utilisateurs et à d'autres unités pour se concentrer sur le développement du SAJGI 2.0.

La Défense nationale continuera de faire en sorte que le SAJGI 2.0 reflète le système de justice militaire actuel et soit en mesure de fournir des données qui peuvent être mesurées et analysées efficacement. La Défense nationale prévoit le début du déploiement du SAJGI 2.0 d'ici la fin de 2023.

Améliorations fonctionnelles et administratives au SAJGI

Dans la transition vers le SAJGI, la Défense nationale continue de faire des progrès dans l'administration et la fonctionnalité du SAJGI. À titre d'exemple, les travaux se poursuivent en vue de l'intégration du système d'information de la sécurité et de la police militaire (SAMPIS) et du système de gestion des dossiers du directeur des poursuites militaires (DMP-CMS) au SAJGI. La mise en oeuvre de l'intégration du DMP-CMS est une exigence dans le déploiement du SAJGI 2.0. De plus, le SAJGI 1.0 a fait l'objet d'une grande refonte pour la version 2.0, qui a exigé une analyse détaillée des changements législatifs, réglementaires et politiques associés au projet de loi c-77 afin d'élaborer, de mettre à l'essai et de mettre en oeuvre ces changements dans le SAJGI.

Par ailleurs, les rétroactions reçues des unités qui utilisent le SAJGI 1.0 à l'heure actuelle continuent d'influencer le développement de la version 2.0. Ces rétroactions sur l'utilisation et sur l'exactitude de l'information nous ont permis de faire des changements à la version 1.0 du SAJGI qui seront repris dans la version 2.0.

Pratiques de formation sur le SAJGI

En avril 2022, la Défense nationale a terminé l'élaboration et livré le cours d'apprentissage individuel en ligne à rythme libre sur le Réseau d'apprentissage de la Défense (la plateforme d'apprentissage virtuel de la Défense nationale). Les utilisateurs actuels de la version 1.0 du SAJGI qui souhaitent suivre une formation de rappel, ou tous les nouveaux utilisateurs des unités qui utilisent la version 1.0 du SAJGI, pourront utiliser ce système de formation en tout temps.

La Défense nationale continue le développement de son programme global de formation des utilisateurs et s'engage activement à déterminer les changements à apporter à la formation du SAJGI qui seront nécessaires pour la mise en oeuvre du SAJGI 2.0. Ce développement comprend d'obtenir les rétroactions des utilisateurs à l'aide de sondage après la formation sur le SAJGI 1.0 sur le Réseau d'apprentissage de la Défense.

Prochaines mises au point du Comité

La poursuite du développement et de la mise en oeuvre du SAJGI permettra à la Défense nationale de donner directement suite à bon nombre des principales conclusions formulées par le vérificateur général, ainsi qu'à la recommandation 50 du rapport de la troisième autorité d'examen indépendant (le rapport Fish), qui consiste à développer et à commencer à exploiter le SAJGI dès que possible.

Pour mettre pleinement en œuvre la recommandation 50 de l'ancien juge Fish, la Défense nationale s'efforce de faire en sorte que le SAJGI 2.0 reflète le système de justice militaire et soit en mesure de fournir des données qui peuvent être mesurées et analysées efficacement.

La Défense nationale présentera ensuite au Comité un plan et le calendrier de mise en œuvre progressive du SAJGI, les progrès réalisés dans l'administration et la fonctionnalité du SAJGI et les progrès réalisés dans la formation des utilisateurs du SAJGI d'ici le 30 juin 2023.